

Commission Locale de l'Eau

Séance plénière

ETABLISSEMENT
PUBLIC
LOIRE

SAGECHER
AVAL

Le 23 juin 2022

Ordre du jour

- Validation du Compte-Rendu de la CLE du 06 juillet 2021
- Présentation du Rapport d'Activité 2021 de la CLE
- Programme d'action 2022 de la CLE

- Validation de la phase 1 et 2 de l'étude Hydrologie, Milieux, Usages et Climat sur le bassin versant du Fouzon

- Point sur l'article 4 du règlement du SAGE : Fixer des obligations d'ouverture périodique et coordonnée des barrages à aiguilles mobiles sur le Domaine Public Fluvial du Cher

- État d'avancement des études mutualisées SAGE Cher amont et SAGE Cher aval :
 - Déclinaisons opérationnelles, zone d'expansion des crues
 - Inventaire et caractérisation des zones humides
 - Stage sur la délimitation des têtes de bassin versant
 - Analyse HMUC bassin du Cher

- Questions diverses



**Validation du Compte-
Rendu de la CLE du 06
juillet 2021**

SAGECHER
AVAL



**Présentation du
Rapport d'Activité
2021 de la CLE**

SAGECHER
AVAL

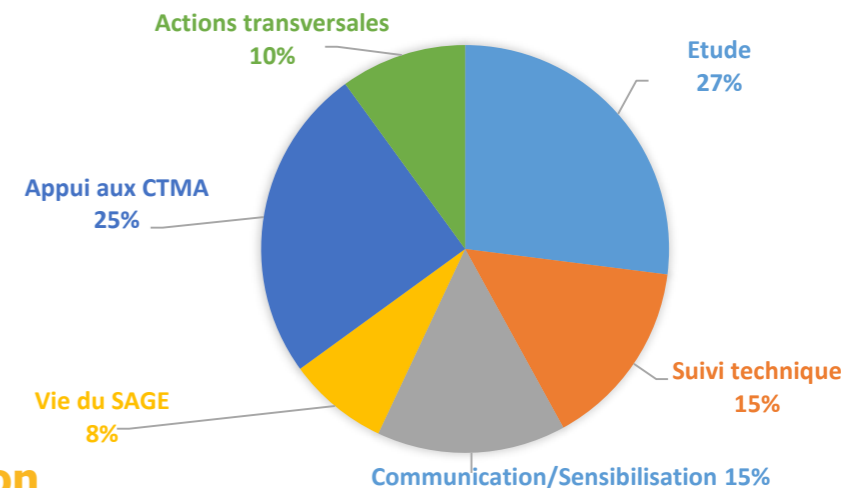
Actions 2021

Temps forts de l'année

Représentation de la CLE du SAGE à 72 réunions

21 réunions ont été organisées et/ou Co organisées par la cellule d'animation

Distribution du temps passé



Avril
CLE
(élections)

Juin
Bureau
(HMUC Fouzon)

Novembre
Journée syndicats
de rivières

Avril
Webinaire
« CLE en main »

Mai
Bureau
(SDAGE)

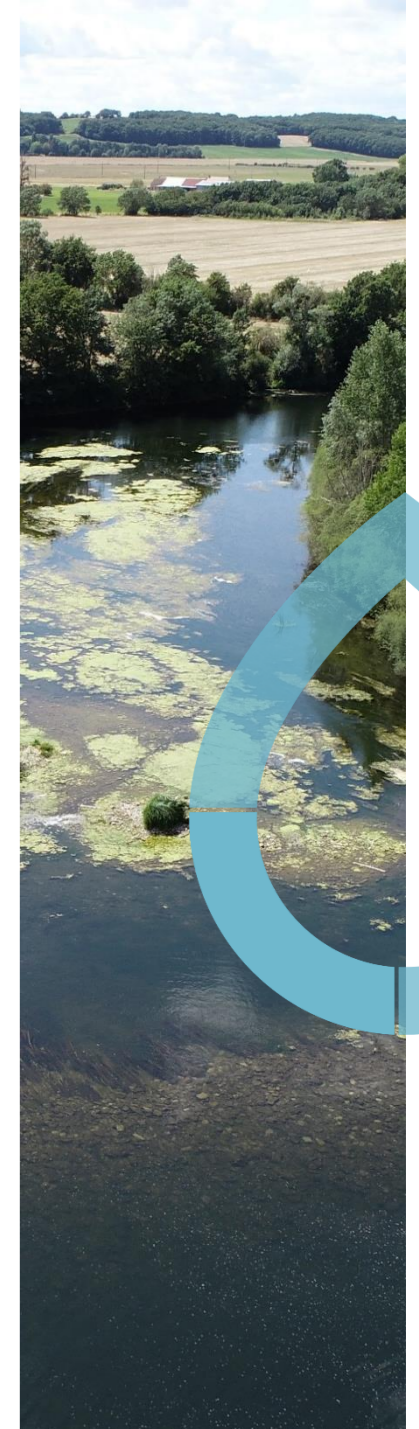
Juillet
CLE
(SDAGE)

Décembre
Bureau
(Études)

Actions 2021

Études

- Réalisation et finalisation de la phase 1 Analyse Hydrologie Milieux Usages Climat sur le bassin versant du Fouzon
- Montage de l'analyse Hydrologie Milieux Usages Climat sur le bassin du Cher
- Préparation des études sur les thématiques **zone d'expansion de crues et zones humides**



Actions 2021

Communication

- **Organisation d'une journée d'échange** inter-SAGE bassin du Cher et syndicats de rivière / structures porteuses d'un contrat territorial le 23 novembre 2021. Une trentaine de participants représentant 13 structures.
- Gestion et alimentation du **site internet** du SAGE
 - « www.sage-cher-aval.fr » (Articles + Cartes interactives)
- Webinaire « **CLE en main** » ouvert à l'ensemble des membres des CLE du bassin du Cher
- Élaboration du **tableau de bord** du SAGE



Actions 2021

Tableau de bord



Instrument d'aide à la décision

- Permet de mesurer la performance afin de mieux évaluer le chemin parcouru et le chemin restant à parcourir

Doit-on continuer ainsi ?

Faut-il renforcer les actions ou changer complètement de stratégie ?

Construction sur le SAGE Cher amont et SAGE Cher aval pour pouvoir trouver un tronc commun reproductible sur l'ensemble des SAGE porté par l'EP Loire.

Structuré par rapport aux dispositions du SAGE et aux chapitres du SDAGE Loire-Bretagne

Actions 2021

Tableau de bord

SOMMAIRE

INDICATEUR 12 : SUIVI ANGUIILLE

Suite à la volonté de la commission « migrateurs » du SAGE Cher aval de vouloir prolonger la démarche en 2019, l'Etablissement public Loire, après concertation, a réalisé un suivi de l'anguille couvrant l'intégralité de l'axe Cher et l'aval de ces principaux affluents la saison 2019-2020.



Ce suivi doit :

- ✓ Améliorer les connaissances sur les populations de grands migrateurs amphihalins (disposition n°26 du SAGE Cher aval),
- ✓ Permettre de dresser un état initial des populations avant restauration de la continuité écologique.
- ✓ S...
- g...
- c...

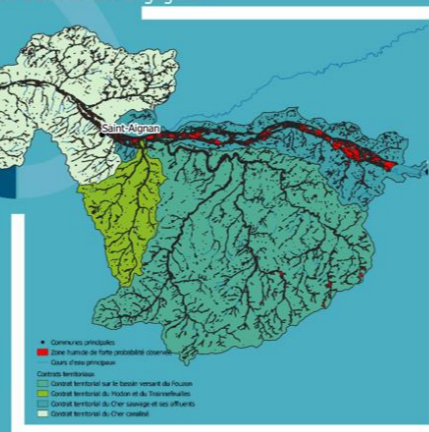
INDICATEUR 30 : INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Les zones humides rendent de nombreux services (épuration naturelle des eaux, contrôle des crues, limitation des volumes ruisselés, recharge des nappes et soutien des étiages, habitat privilégié pour de nombreuses espèces, etc.), ce qui en font un patrimoine essentiel contribuant à satisfaire plusieurs des objectifs des SAGE (ressources, inondations, qualité de l'eau, etc.) ; et à concourir à l'atteinte du bon état écologique. Dans un contexte de dérèglement climatique, leur protection à l'échelle du bassin du Cher doit donc être assurée et des mesures de restauration doivent être engagées.

« 193,2 km² (8 %) de zones humides de forte probabilité de présence »

En 2014, une pré-localisation des zones humides du bassin versant du Cher aval a permis de définir différentes enveloppes de probabilité de présence. Dans une volonté de valider ou d'invalider ce premier travail, le CLE a inscrit comme objectif la réalisation d'inventaire des zones humides à l'intérieur des enveloppes de très forte probabilité de présence.

« En 2021 aucun inventaire n'a été effectué »



Source : EP Loire

entaires et financiers

; échanges

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

01

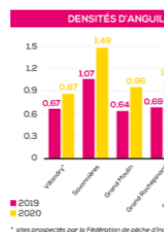
01

01

01

01

01



Mis à jour : à chaque étude

www.sage-cher-aval.fr

Actions 2021

Cellule d'animation



Appui technique et thématique :

1 ETP à temps complet

Secrétariat administratif et financier (15,5 %)

1 stagiaire de 6 mois

SIG (14,8%)

Continuité écologique (9,6 %)

Renforcement des synergies inter-SAGE (10,5%)

- Appui lors de la réalisation du tableau de bord
- Le suivi du niveau des nappes souterraines
- Développement d'un outil de valorisation des actions « rivière » dans le cadre des Contrats territoriaux a été initié
- Appui technique lors des travaux sur la continuité écologique de l'axe Cher et du Bavet
- Animation de la journée inter-SAGE bassin du Cher



**Programme d'action
2022 de la CLE**

SAGECHER
AVAL

Actions 2022

Communication

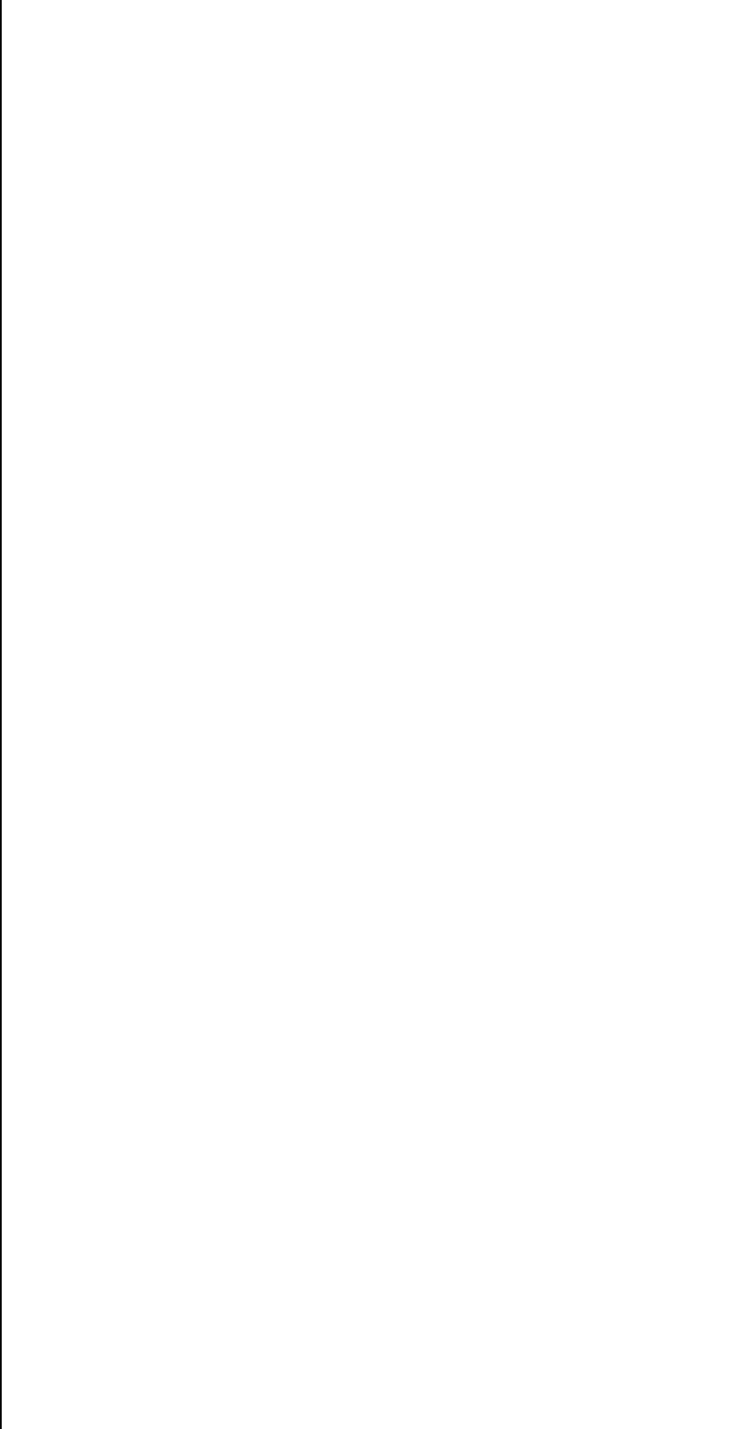
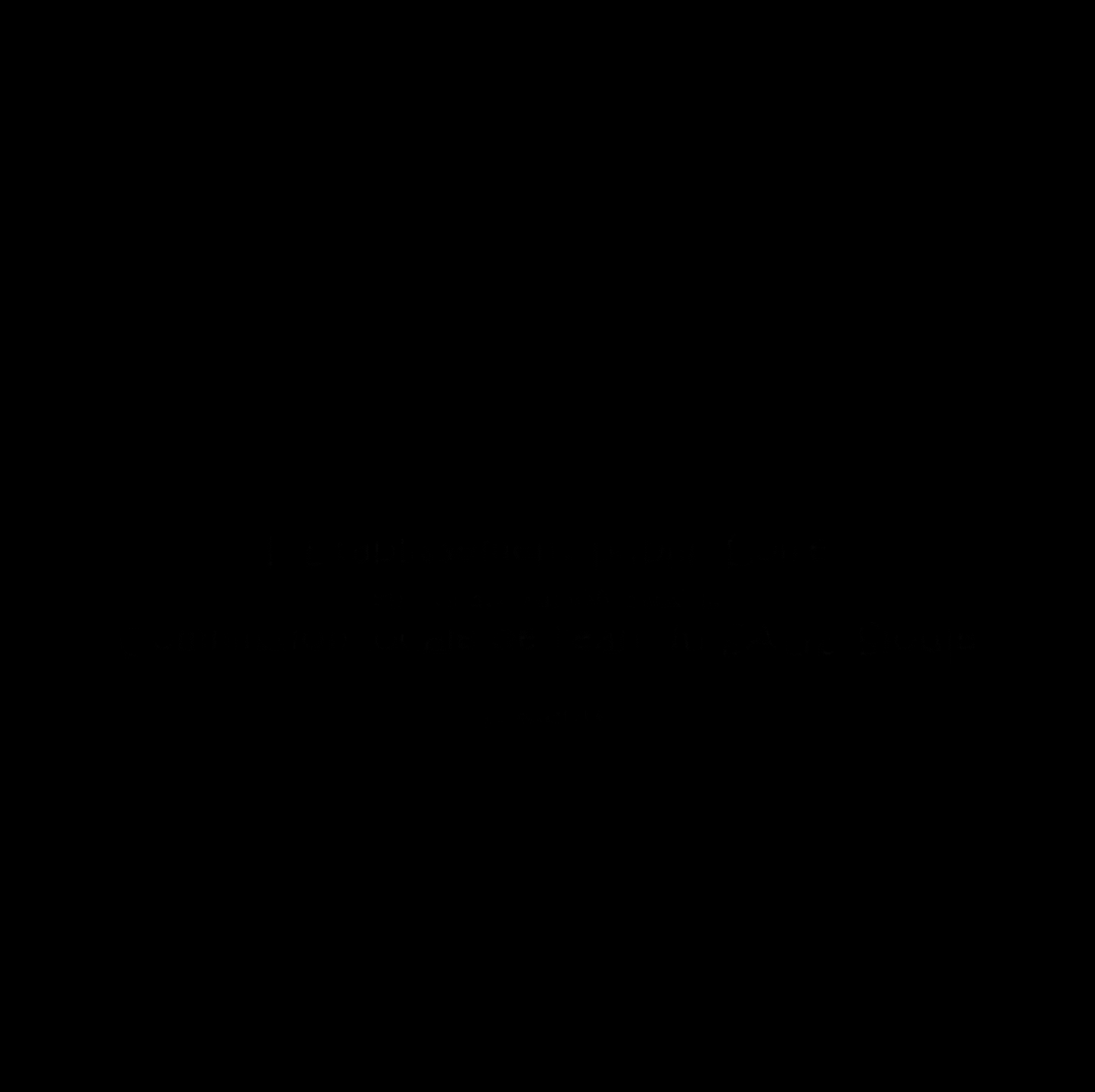


2 webinaires sur les zones humides et les études quantitatives déjà réalisés !

Mis à jour du site internet et publication sur le profil LinkedIn de l'EP Loire

Article étude zone humides dans la NR

- Finaliser le **tableau de bord** du SAGE
- Réalisation d'une **journée syndicat de rivière** du bassin du Cher avec une thématique autour de l'hydrologie (à préciser)
- Une **journée d'échange** sur le gestion quantitative
- Un **plaquette d'information** sur l'analyse HMUC Fouzon
- La réalisation de 6 pastilles de 40 sec en utilisant **DORIAN** :



Actions 2022

Étude



- Déclinaisons opérationnelles, zone d'expansion des crues
- Inventaire et caractérisation des zones humides
- Stage sur la délimitation des têtes de bassin versant
- Analyse HMUC bassin du Cher
- Analyse HMUC bassin du Fouzon



**Analyse HMUC
bassin versant du
Fouzon**

SAGECHER
AVAL

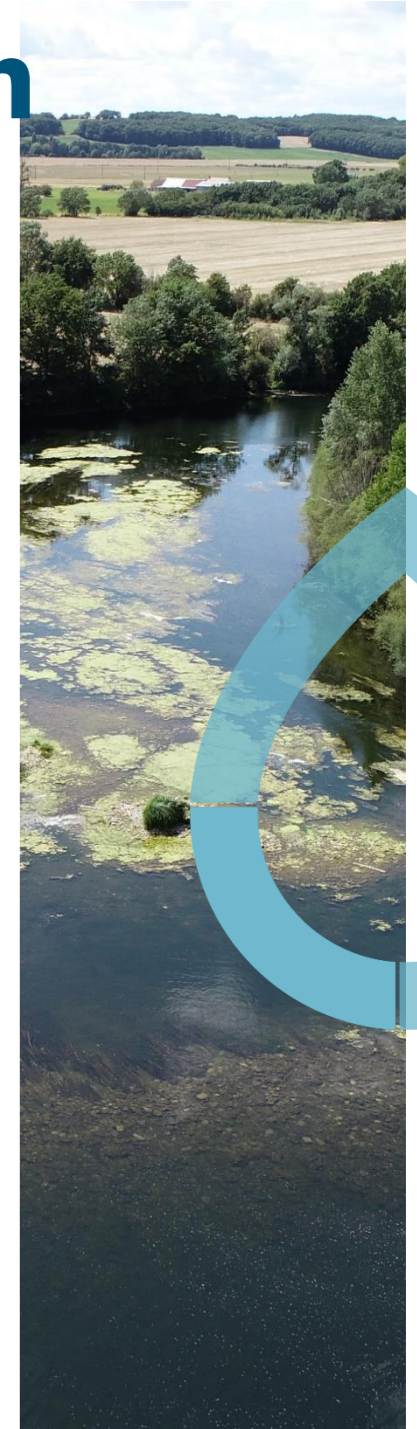


Point sur l'article 4 du règlement du SAGE

SAGECHER
AVAL

Les avancées en matière de restauration sur l'axe Cher

- Début des **années 90** : 18 ouvrages sur le Cher canalisé
- 1ère réflexion sur la continuité écologique (**1994** : PLAGEPOMI / Rochepinard)
- Projet de modernisation des barrages du Cher (**2006-2011**) = pas de suite
- Gestion des ouvrages par des AOT (**2007-2013**) = jugée peu satisfaisante par les acteurs locaux



Les avancées en matière de restauration sur l'axe Cher

- Mise en place de démarches pour faire émerger un projet de territoire

2009 : Démarche concernant la domanialité du Cher (EP Loire)

2013/2014 : Démarche portée par les CD 37 et 41 = consensus permettant de répondre aux enjeux en matière de continuité écologique tout en permettant « en période estivale, des activités de navigation motorisée entre Tours et Montrichard »



Etude de restauration de la continuité écologique sur le Cher canalisé (EP Loire)



Projet de règlement du SAGE

Le SAGE et la continuité écologique sur l'axe Cher

- Objectif : Définir un mode d'aménagement et de gestion durable sur le Domaine Public Fluvial du Cher entre Noyers-sur-Cher et la confluence avec la Loire, conciliant l'atteinte des objectifs écologiques et les activités socio-économiques
- 2 dispositions
 - Disposition 28 : Limiter le nombre d'obstacles à la migration équipés de dispositifs de franchissement sur le Domaine Public Fluvial du Cher entre Noyers-sur-Cher et la confluence avec la Loire (5 ouvrages équipés maximum)
 - Disposition 29 : Restaurer la continuité écologique sur le Domaine Public Fluvial du Cher entre Noyers-sur-Cher et la confluence avec la Loire

Rang	Nom	Code ROE	Gestionnaire	Type de barrage	Chute à l'étiage (en m)	Franchissabilité	Dispositif de franchissement actuel	Aménagement ou gestion préconisés
1	barrage de Savonnières	ROE11485	Ville de Savonnières	Seuil fixe + clapet	2,15	Barrière partielle à impact significatif	Passes à ralentisseurs et à anguilles	Effacement ou aménagement d'un nouveau dispositif de franchissement
2	barrage de Grand Moulin	ROE11517	Privé (RG) / SET (RD)	Seuil fixe + clapet	2,00	Barrière partielle à impact significatif	Passes à ralentisseurs et à anguilles	Effacement ou aménagement d'un nouveau dispositif de franchissement
3	barrage de Rochepinard	ROE12170	Ville de Tours	4 clapets sur bras nord + 2 clapets sur bras sud	2,62	Barrière franchissable	Rivière de contournement	Entretien permanent du dispositif de franchissement afin d'assurer son fonctionnement à long terme
4	barrage de Larçay	ROE12191	Syndicat du Cher canalisé	Barrage à aiguilles + seuil fixe	1,37	Barrière partielle à impact significatif (à certains débits)		Aménagement du radier et transparence par gestion d'ouvrage (ouverture périodique et coordonnée)
5	barrage de Roujoux	ROE12197	Syndicat du Cher canalisé	Barrage à aiguilles + seuil fixe	1,40	Barrière partielle à impact significatif (à certains débits)		Aménagement du radier et transparence par gestion d'ouvrage (ouverture périodique et coordonnée)
6	barrage de Nitray	ROE12200	Syndicat du Cher canalisé	Barrage à aiguilles + seuil fixe	1,40	Barrière franchissable		Transparence par gestion d'ouvrage (ouverture périodique et coordonnée)
7	barrage de Vallet	ROE12202	Syndicat du Cher canalisé	Barrage à aiguilles + seuil fixe	1,19	Barrière franchissable		Transparence par gestion d'ouvrage (ouverture périodique et coordonnée)
8	barrage de Bléré	ROE12205	Syndicat du Cher canalisé	Barrage à aiguilles + seuil fixe	1,67	Barrière franchissable		Transparence par gestion d'ouvrage (ouverture périodique et coordonnée)
9	barrage de Civray	ROE27458	Syndicat du Cher canalisé	Barrage à aiguilles + seuil fixe	1,26	Barrière partielle à impact significatif	Passes à anguilles	Aménagement d'un dispositif de franchissement et transparence par gestion d'ouvrage (ouverture périodique et coordonnée)
10	barrage de Chisseaux	ROE27470	Syndicat du Cher canalisé	Barrage à aiguilles + seuil fixe	0,97	Barrière franchissable		Transparence par gestion d'ouvrage (ouverture périodique et coordonnée)
11	barrage de Chissay	ROE39142	Syndicat du Cher canalisé	Barrage à aiguilles + seuil fixe	1,25	Barrière franchissable		Transparence par gestion d'ouvrage (ouverture périodique et coordonnée)
12	barrage de Montrichard	ROE14293	Syndicat du Cher canalisé	Barrage à aiguilles + seuil fixe	1,18	Barrière franchissable		Transparence par gestion d'ouvrage (ouverture périodique et coordonnée)
13	barrage de Vallagon	ROE14271	Syndicat du Cher canalisé	Barrage à aiguilles + seuil fixe	1,29	Barrière franchissable		Transparence par gestion d'ouvrage (ouverture périodique et coordonnée)
14	barrage de Vineuil	ROE14263	Etat	Pertuis ouvert + seuil fixe	0,17	Barrière franchissable	Passes à bassins	Effacement par abaissement définitif du barrage (1)
15	barrage de Maselles	ROE14238	Etat	Pertuis ouvert + seuil fixe	0,70	Barrière franchissable	Passes à bassins et passe mixte anguilles/canoës	Effacement par abaissement définitif du barrage (1)
16	barrage de Talufiau	ROE14224	Etat	Pertuis ouvert r + seuil détruit	0,76	Barrière franchissable	Passes mixtes anguilles/canoë	Effacement par abaissement définitif du barrage (1)
17	barrage de Bray	ROE14222	Etat	Vanne toit + seuil fixe	0,43	Barrière franchissable	Passes à bassins	Effacement par abaissement définitif du barrage (1)
18	barrage de St-Aignan-sur-Cher	ROE14095	CdC Val de Cher Controis	2 clapets sur bras sud + seuil fixe sur bras nord	2,17	Barrière partielle à impact majeur	Passes à bassins	Effacement ou aménagement d'un nouveau dispositif de franchissement

Le SAGE et la continuité écologique sur l'axe Cher

- Règle 4 : Fixer des obligations d'ouverture périodique et coordonnée des barrages à aiguilles mobiles sur le Domaine Public Fluvial du Cher

Extrait :

Dans l'état actuel des connaissances, considérant le calendrier de migration et le régime des plus forts débits, les ouvrages hydrauliques restent couchés chaque année sur l'ensemble de la période allant du 15 novembre au 30 juin. Toutefois, afin de tenir compte du délai nécessaire aux manœuvres de relevage, celles-ci pourront être entreprises dès le 20 juin.

Par exception aux dispositions de l'alinéa précédent, le barrage de Civray peut être relevé dès le dernier vendredi de mai, sous réserve de l'existence d'un dispositif de franchissement y assurant la transparence migratoire de toutes les espèces piscicoles, ainsi que le transport suffisant des sédiments, avec obligation d'entretien permanent et de fonctionnement à long terme. Afin de garantir le bon fonctionnement de ce dispositif de franchissement, les services de l'Etat fixent les cotes de retenue nécessaires à sa bonne alimentation et précisent les modalités de gestion des éventuels organes mobiles attenants à ce dispositif.

Le site de Civray

- Rivière de contournement :
 - dispositif pour les poissons mais aussi adaptés aux canoës kayaks – Concessions faites lors de la conception en raison de l'ouverture du barrage une partie de l'année
 - Efficacité globale du dispositif non évaluée



Le site de Civray

Débit moyen mensuel du cher en mai (2000-2022) : 92,8 m3/s

Année	Débit moyen mensuel Mai (m3/s)	Année	Débit moyen mensuel Mai (m3/s)
2009	77,2	2016	129
2010	71,4	2017	53,8
2011	19,9	2018	82,3
2012	92,6	2019	26,7
2013	207	2020	67,3
2014	66	2021	40,7
2015	142	2022	23,2



**Déclinaisons
opérationnelles,
zone d'expansion
des crues**

SAGECHER
AVAL

Exploitation des potentialités en termes de ZEC

5 déclinaisons
opérationnelles
en cours

Classe de surface	Nombre de ZEC	Surface cumulée
0 à 5 ha	2 564	1 %
5 à 10 ha	911	1 %
10 à 50 ha	1 612	8 %
50 à 100 ha	492	7 %
100 à 500 ha	554	23 %
500 à 27 270 ha	175	60 %

34 zooms
territorialisés réalisés
24 en 2017-2019 - 10 en 2020-2021

Montluçon (03), Le Veudre (03), Vichy/amont (03), Vichy/Sichon (03), Bourges (18), Brinon/Sauldre (18), Fouzon/confluence Cher (18), Lignère (18), Noyers/Cher (18), Thésée (18), Vierzon (18), Chambon-sur-Voueize (23), Issoudun (36), Valençay (36), Amboise (37), Chinon (37), Langeais (37), Tours amont (37), Bracieux (41), Cuzieu (42), Roanne (42), Le Puy-en-Velay (43), Vorey (43), Ancenis (44), Langogne (48), Blaison/St-Sulpice (49), Longué-Jumelles (49), Beaulieu/Oudon (53), Decize (58), Luthenay-Uxeloup (58), Issoire (63), Riom (63), Digoin (71) et La Flèche (72).

5.700 km²
de ZEC potentielles
identifiées en 2016

Exploitation des potentialités en termes ZEC – déclinaison opérationnelle sur les territoires des SAGE Cher amont / aval

- Objectif :
 - Préciser les limites et décrire les ZEC présélectionnées
 - Évaluer leurs fonctionnalités à l'aide notamment de modélisations hydrauliques
 - Définir des scénarios d'actions différenciées
 - Évaluer les coûts et bénéfices attendus
- Calendrier
 - Notification du marché en décembre 2021 (avantage bon de commande)
 - Étude sur 18 mois
- Besoin d'une réflexion autour de la gouvernance inter-SAGE

Phasage

➤ PHASE 1: Description des ZEC présélectionnées

SAGE CHER AVAL

➤ ZEC (en amont de Francueil – 37)

22 ha située dans une « coulée verte »

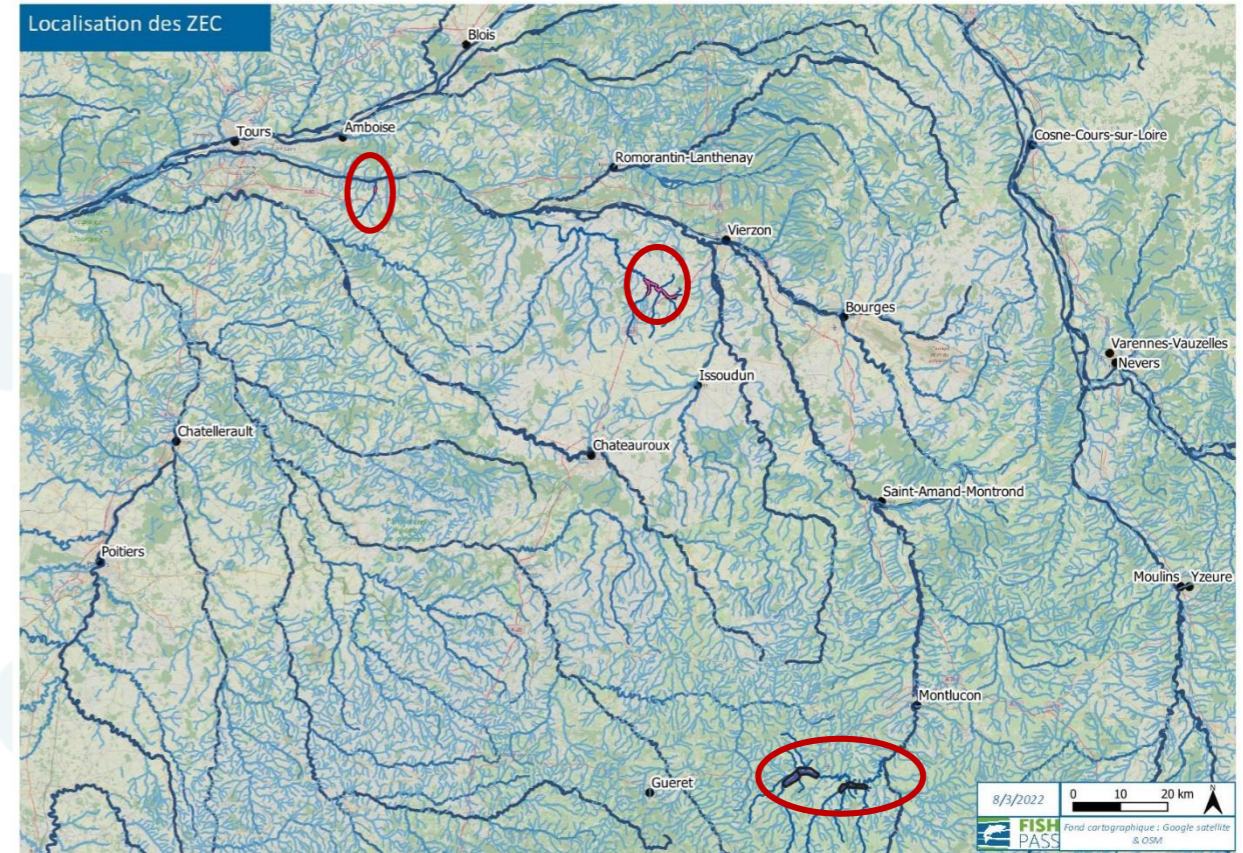
➤ ZEC (Gracay – 18)

310 ha

SAGE CHER AMONT

➤ ZEC (entre Gouzon et Chambon sur la Voueize – 23)

550 ha



Phase 1 : Description

➤ Analyses des données existantes

➤ Bancarisation et synthèse

➤ Rencontre avec les acteurs locaux

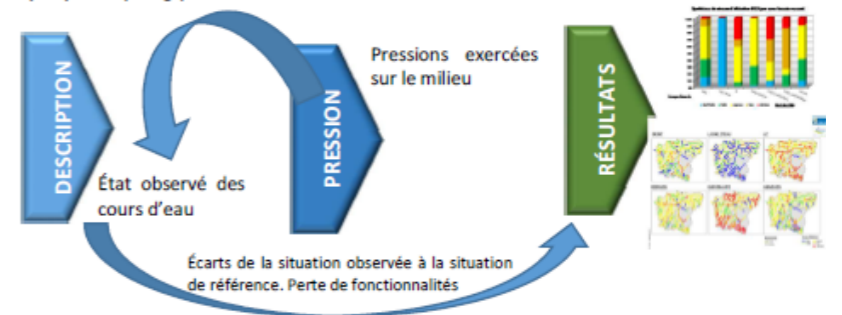
➤ Visite de terrain et analyse de terrain

➤ Méthode d'analyse de diagnostic (REH : Réseau d'Évaluation des Habitats) sur 6 compartiments : Ligne d'eau, lit, Berges, annexes et lit majeur et continuité



Compartiments d'analyse hydromorphologique REH

- LIT
- BERGES
- ANNEXE
- CONTINUITÉ
- LIGNE D'EAU
- DÉBIT



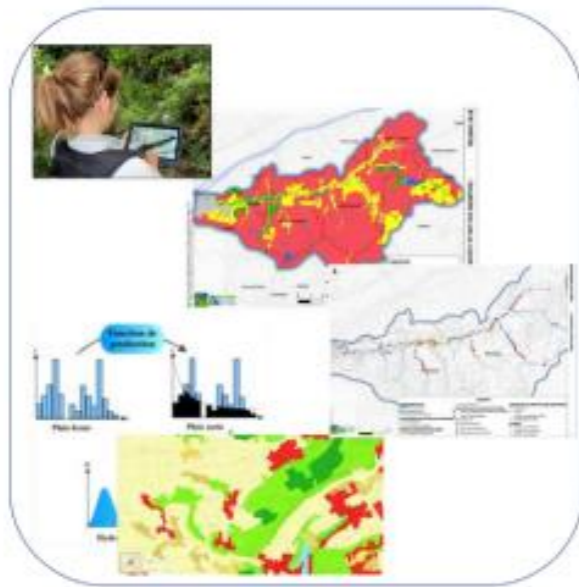
Phase 2 : Analyse de la fonctionnalité des ZEC

- Levés topographiques
- Modélisation hydraulique
- Caractérisation des ZEC
 - Fonctionnement hydraulique
 - Contraintes spatiales
 - Enjeux sur la ZEC et en aval immédiat

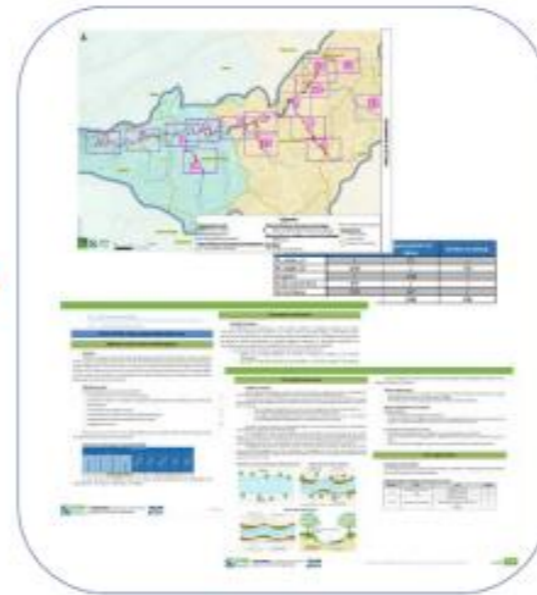


Phase 3 : Analyse de 2 scénarii d'aménagement

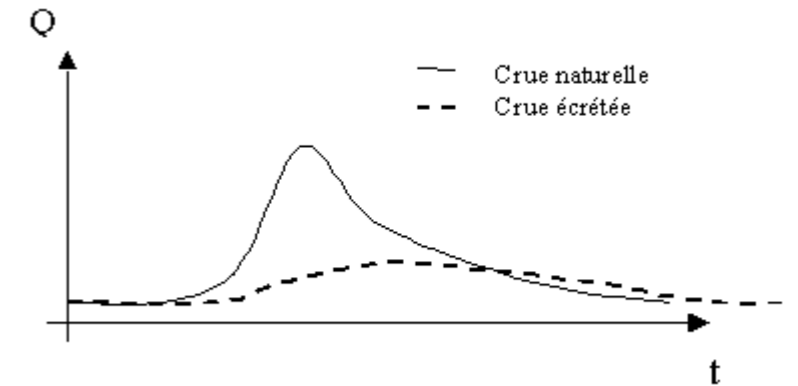
- Amélioration de l'efficacité de la ZEC
- Suppression ou diminution de la capacité de stockage de la ZEC



Phases 1 et 2



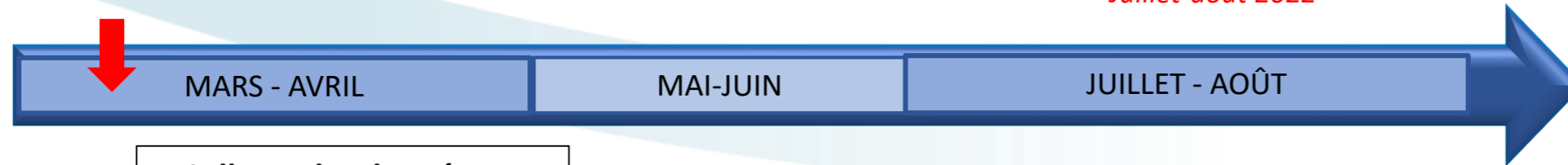
Phase 3 : Programme d'actions, fiches des aménagements et cartographie



Planning prévisionnel initial de la phase 1

11/03/2022
Réunion de
lancement

Réunion COPIL
Juillet-août 2022



Collecte des données et
analyse

printemps – été 2022
Terrain et concertation
MAI-JUIN 2022

Traitement des
données de terrain

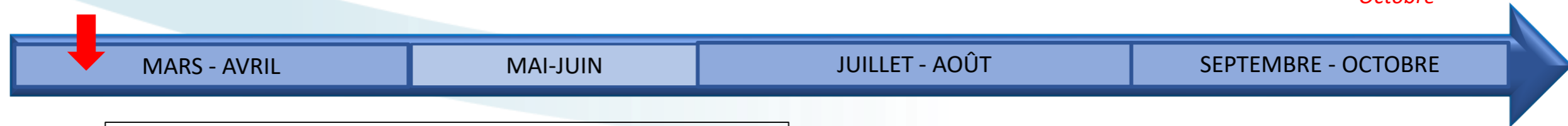
Fiches de synthèse
par ZEC



Planning prévisionnel initial de la phase 1

11/03/2022
Réunion de
lancement

Réunion COPIL
Octobre



Collecte des données et analyse

été 2022
Terrain et concertation
MAI-JUIN 2022

Traitement des
données de terrain

Fiches de synthèse
par ZEC



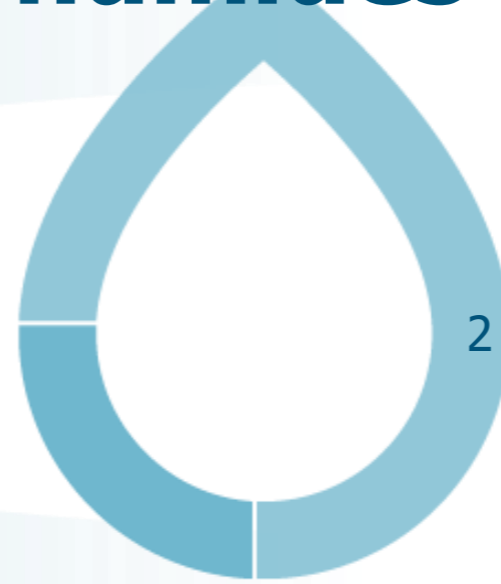
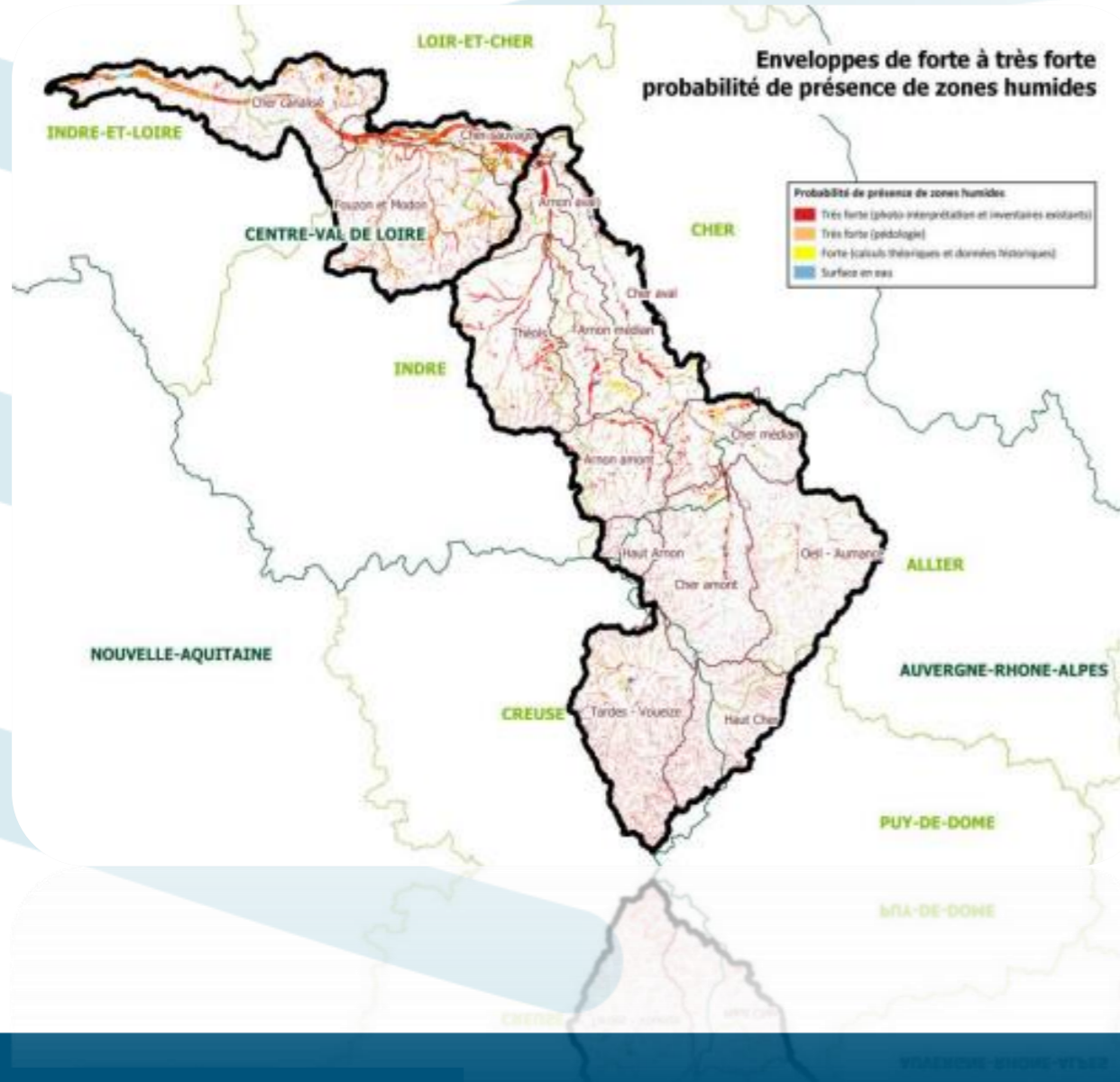


Inventaire et caractérisation des zones humides

SAGE
Cher
amont

SAGE
CHER
AVANT

Étude d'inventaire zones humides



Territoire
2 SAGE (Cher amont / Cher aval)
615 km² de zones humides
potentielles

Objectifs

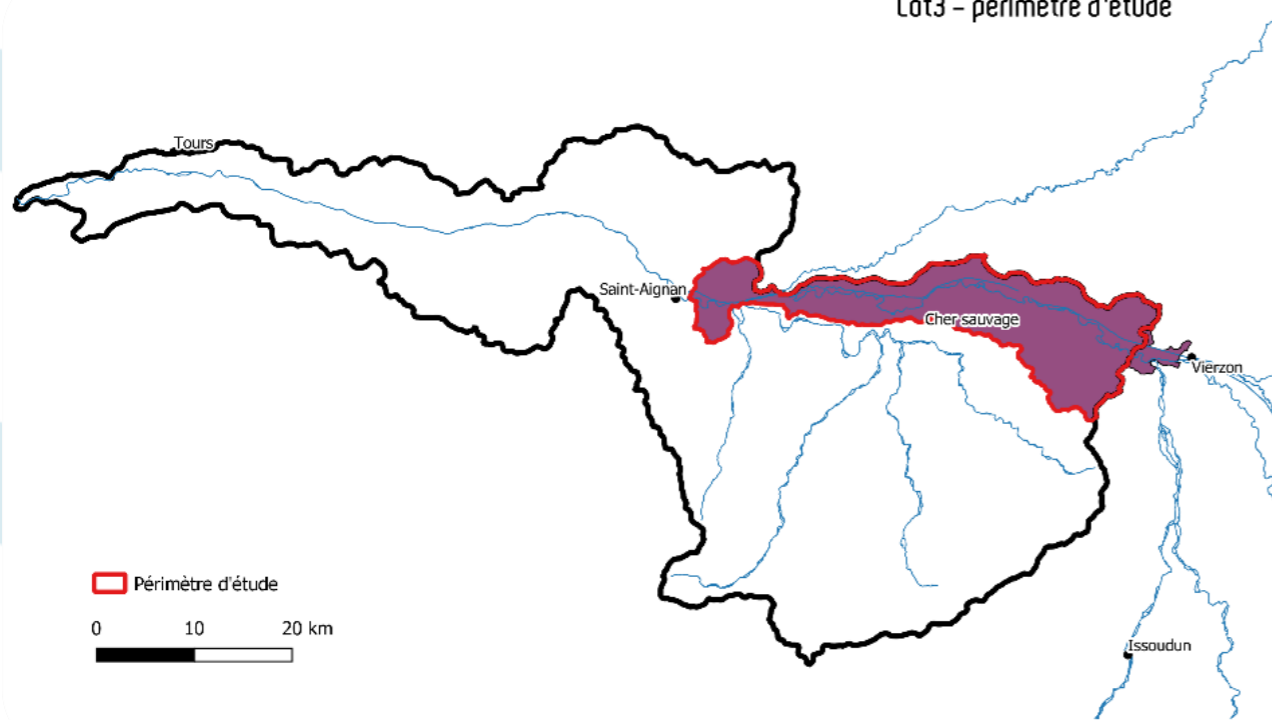
- Inventaire des zones humides sur la base des enveloppes de **probabilité très forte de présence** (suite aux études de prélocalisation des SAGE)
- Connaissance de leur fonctionnalité
- Préservation / concertation

Objet du marché

**SAGE
Cher
aval :
1 lot**



Lot3 - périmètre d'étude



Lot 3 : Secteur Cher Sauvage

- 58 km² de zones humides de très forte probabilité de présence.
- Lien avec le lancement d'une étude préalable à un contrat territorial portée par le SMIBCS

Méthodologie

Phase 1 : recensement des données et des études disponibles

- **Enquête auprès des administrations, collectivités et autres structures sur des productions d'anciennes études et bases de données**
- **Analyse des données :**
 - Hydrographie,
 - Aménagements hydrauliques.
- **Fusion-homogénéisation des bases de données**
- **Cartographie des zones humides à prospecter**

Aboutir à une connaissance homogène sur l'ensemble du territoire d'étude

Définir une stratégie d'intervention concertée



Méthodologie

Phase 2 : Prospections de terrain

- **Etape 1** : Examiner la végétation à l'échelle de la parcelle :

Vérification du caractère humide pour chaque zone localisée (Conformité à l'arrêté du 24 juin 2008 et loi du 24 juillet 2019)

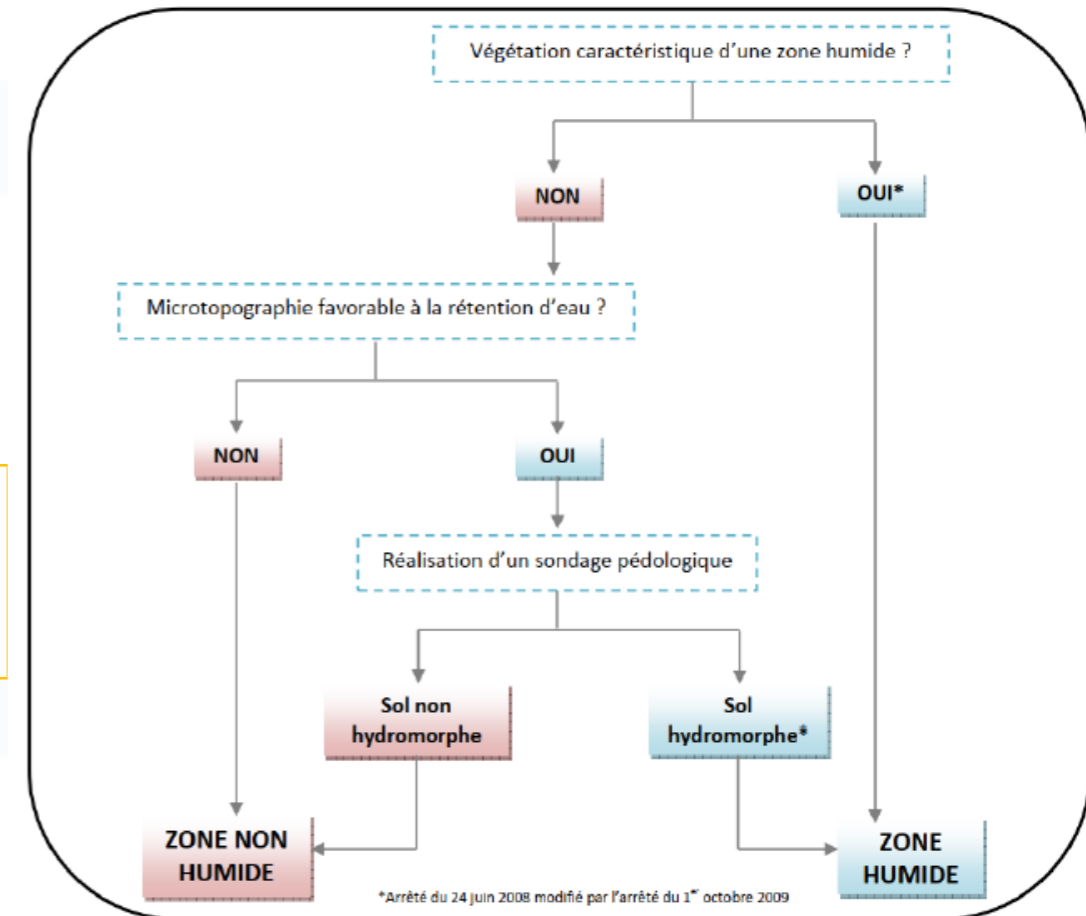
- **Etape 2** : examiner le sol
 - Traces d'hydromorphie



la présence de taches de rouilles correspondant au fer à l'état oxydé indique la présence temporaire d'eau



sol tourbeux de couleur très sombre, voire noir : engorgement permanent jusqu'en surface



Le phasage et Gouvernance



Phasage prévisionnel de l'étude : 12 mois

Actions	2022												2023		
	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars		
Réalisation de la base de données	■														
Inventaire de terrain			■												
Saisie des informatoins dans la base de données GWERN						■									
Traitement des retours suite à la consultation (contre-expertise terrain)									■						
Ateliers de concertation		■							■						
Comité technique		■						■							
Commission technique globale	■												■		

Le 11/03/22

Le 04/05/22

Le 01/06/22

Rendu

- Les données cartographiques sous SIG et leurs métadonnées (respectant la nomenclature Gwern)
- Un atlas cartographique au format PDF et son projet compatible QGIS, présentant les données par commune → **Carte interactive**
- Des rapports définitifs en version Word et PDF
- Une synthèse facilement diffusable des résultats



Communication

- Un courrier d'information aux communes concernées 
- Un arrêté préfectoral d'autorisation de pénétrer dans des parcelles privées, affiché en mairie 
- Un cycle de webinaire sur l'intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme 



- Mail pour prévenir des semaines de prospection

Stage sur la délimitation des têtes de bassin versant

ETABLISSEMENT PUBLIC
Loire

SAGE CHER
AVAL

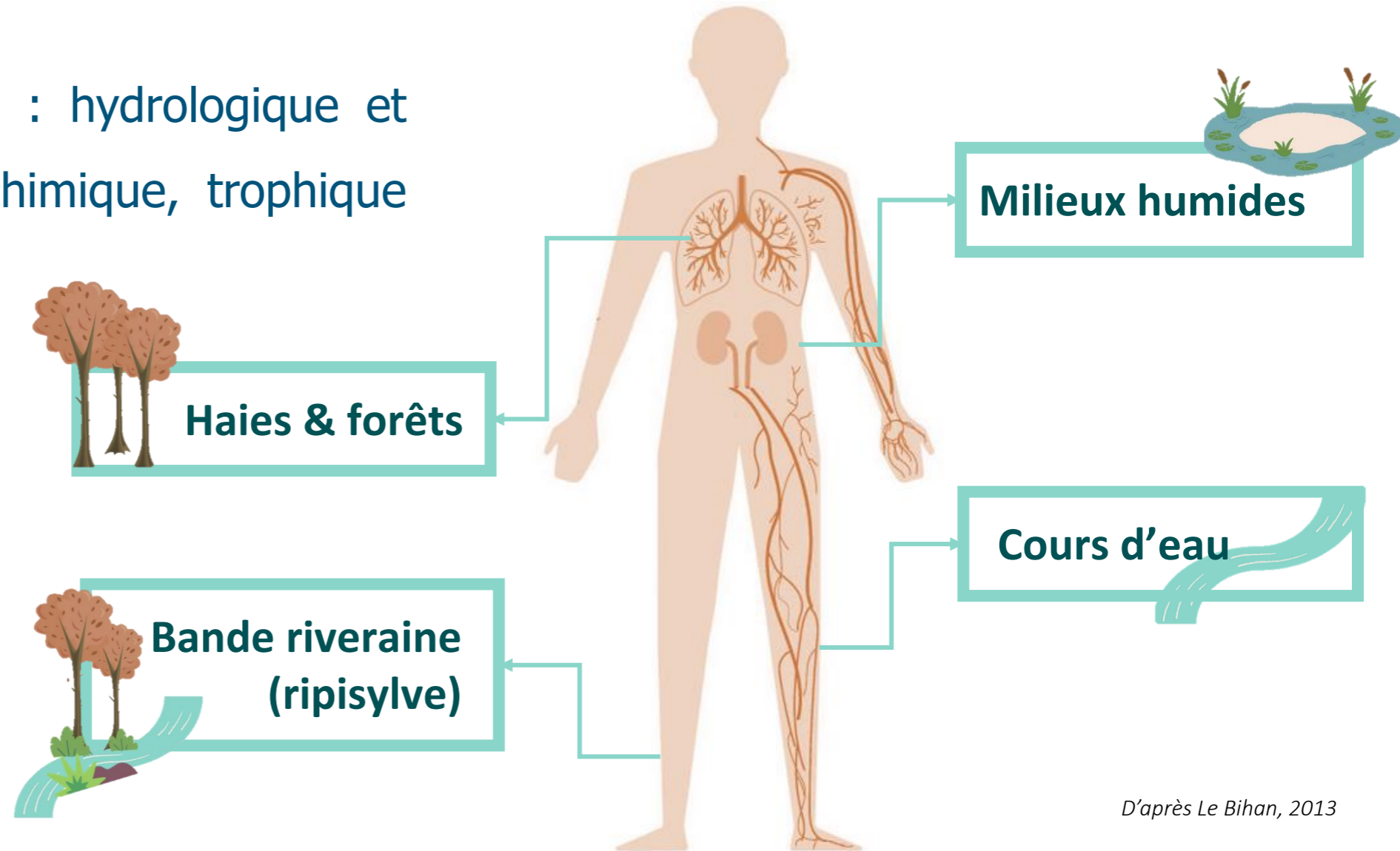
SAGE
Cher
amont

SAGE
YÈVRE-AURON

Stage sur les têtes de bassin du Cher

Un « capital hydrologique »

- **Fonctions multiples** : hydrologique et hydraulique, physico-chimique, trophique et biologique
- **Pressions anthropiques**



Stage sur les têtes de bassin du Cher

Une étude mutualisée SAGE Cher amont – SAGE Cher aval

- **3 objectifs**

DÉLIMITER
CARACTÉRISER
HIÉRARCHISER

- **Dispositions 11A-1 et 11A-2 du SDAGE Loire-Bretagne**

- **Zone d'étude : 3 SAGE**

SAGE CHER
AVAL

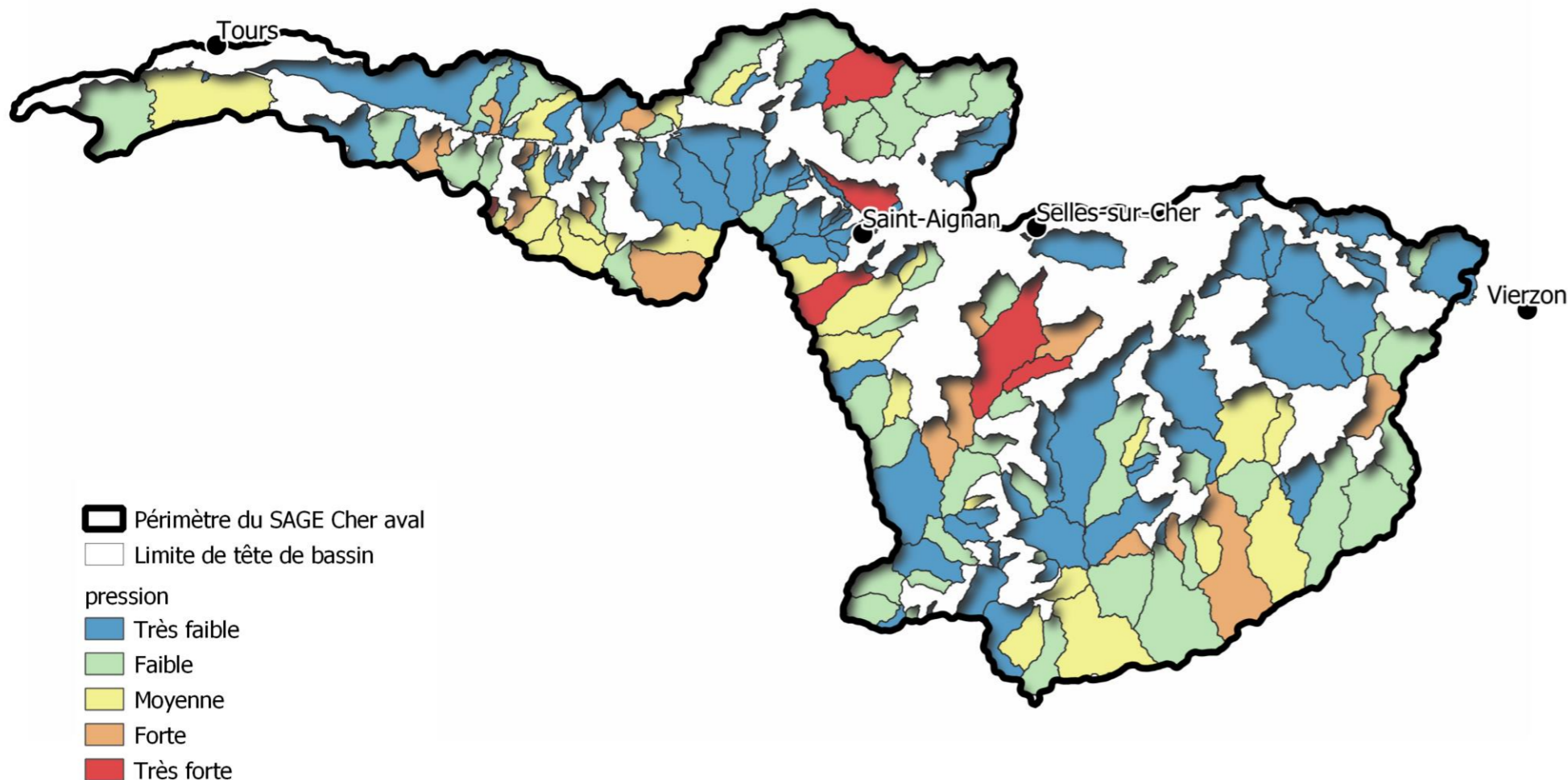

SAGE
YÈVRE-AURON

SAGE
Cher
amont 

Stage sur les têtes de bassin du Cher

Résultats et perspectives

Pressions exercées sur les têtes de BV Résultats intermédiaires



Bassin du Cher

% TBV sur le BV

71%

% CE en TBV sur le BV

69%

Analyse HMUC Cher



En partenariat avec :

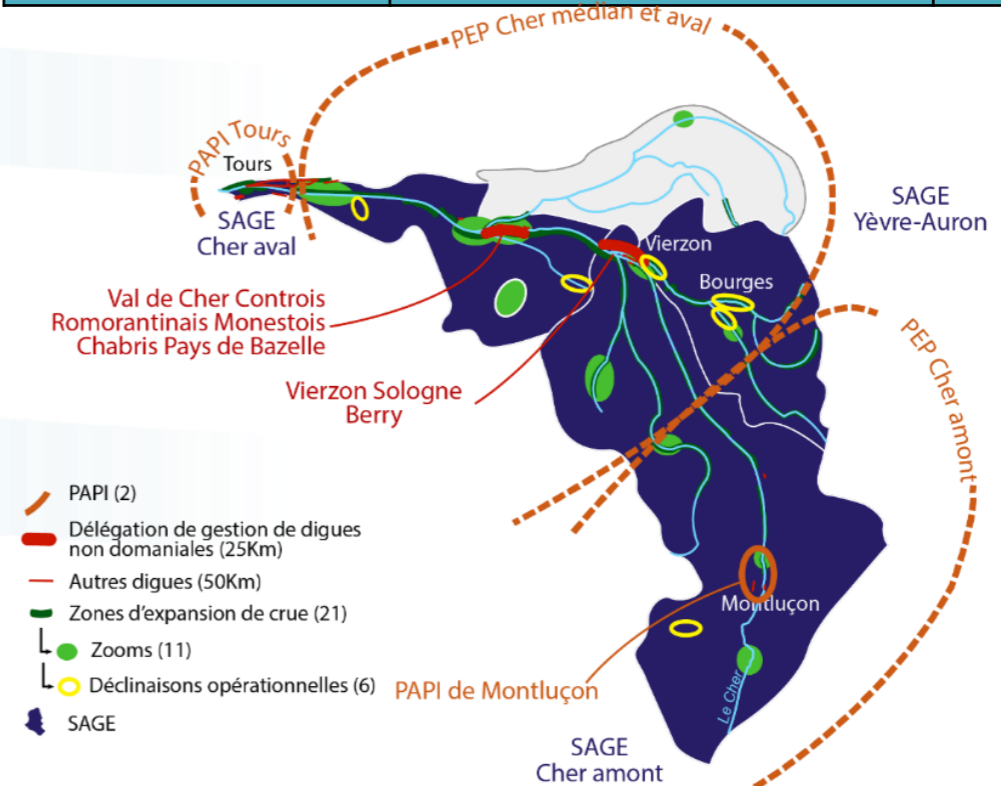


RAPPEL DE L'ANALYSE HMUC CHER

- 14 000 km²
- 3 SAGES portés par l'EP Loire et SAGE Sauldre
- 3 régions
- 7 départements
- 368 km de sa source à la Loire

Région	Surface en km ²	%
NOUVELLE-AQUITAINE	1 224	9%
AUVERGNE-RHONE-ALPES	2 455	18%
CENTRE-VAL DE LOIRE	10 014	73%
Total	13 693	100%

Département	Surface en km ²	%
ALLIER	2 195	16%
CHER	5 839	43%
CREUSE	1 224	9%
INDRE	2 107	15%
INDRE-ET-LOIRE	451	3%
LOIR-ET-CHER	1 616	12%
PUY-DE-DOME	260	2%
Total	13 693	100%

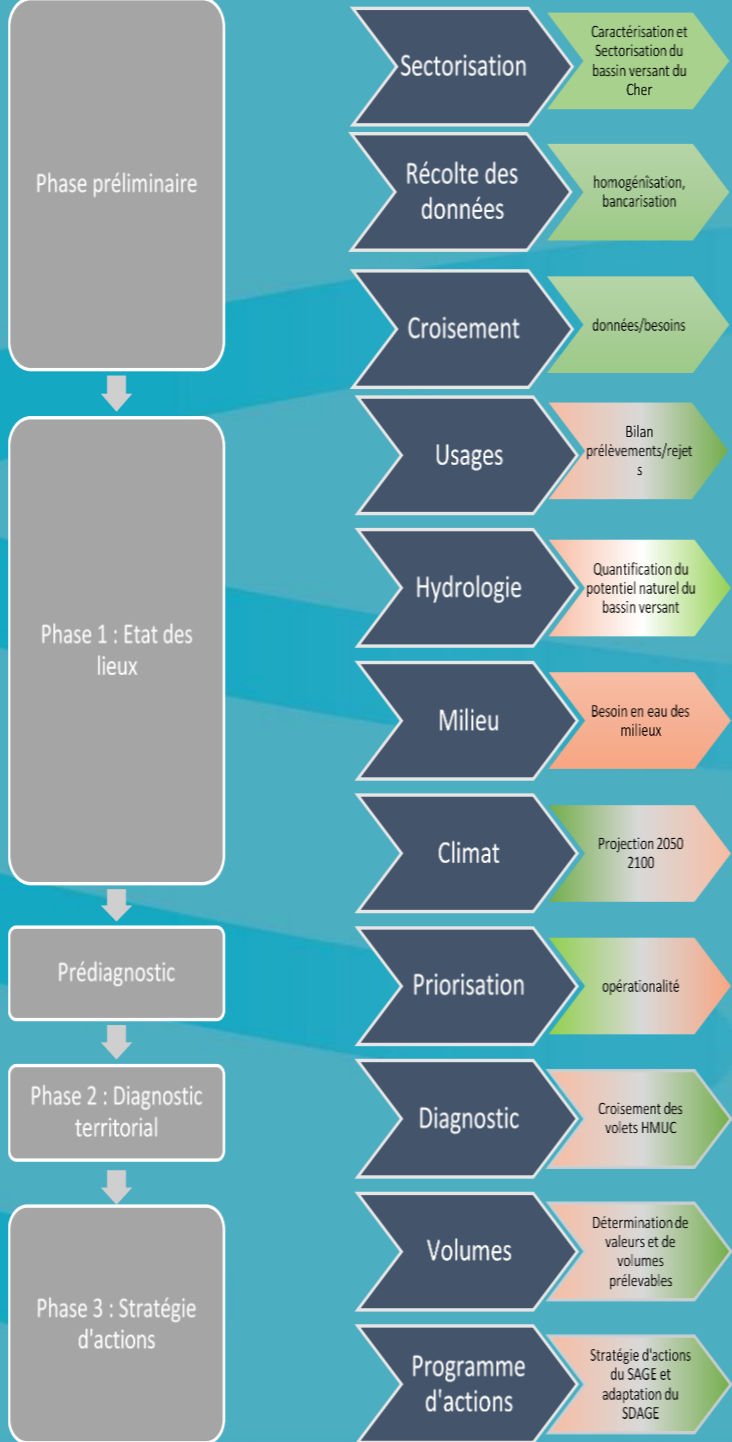


Stratégie : Choix d'une internalisation partielle

Phase 1 : Etat des lieux

Phase 2 : Diagnostic territorial

Phase 3 : Stratégie d'action



Recrutement de Camille RIDEY

Internalisation
Externalisation



Le plan de financement ajusté



Année	Phase	Description	Montant TTC	AELB*	AMI**	LIFE Eau&Climat	Autre***
2022	Phase préliminaire	Poste de chargée de mission / Acquisition de matériel ADCP RS5 / Installation de station hydro (60) / Installation de station piezo	285 919 €	29 190 €	244 219 €	12 510 €	
2023	Fin de phase préliminaire et début phase 1	Poste de chargée de mission / Abonnement au logiciel de modélisation Mike by DHI / Stations ESTIMHAB (60) / Volet Climat	130 600 €		145 600 €	15 000 €	
2024	Fin de phase 1 et prédiagnostic	Poste de chargée de mission + fonctionnement / Abonnement au logiciel de modélisation Mike by DHI	58 000 €		58 000 €		
2025	Phase 2 et début phase 3	Poste de chargée de mission + fonctionnement / Croisement des volets et définition des volumes prélevables sur certaines UG	199 520 €	139 664 €			59 856 €
2026	Fin de phase 3	Poste de chargée de mission + fonctionnement / Concertation pour la stratégie d'actions	58 300 €	40 810 €			17 490 €
TOTAL			747 339 €	209 664 €	447 819 €	27 510 €	77 346 €

Réponse favorable de l'appel à manifestation d'intérêt proposé par :



* = AELB 70% ou 80% pour animation hors AMI

** = AELB 70 % / Etat 30 %

*** = dont contribution SMABS, EP Loire, départements partenaires...



Cette démarche bénéficie d'un financement dans le cadre du projet Life Eau et Climat pour 2022-2023.

La gouvernance et le phasage

Prochaines étapes



Merci de votre attention

SAGECHER

AVAL

Le 23 juin 2022